

*Une équipe à votre écoute,
Des formations adaptées à vos besoins
Cette formation peut être adaptée pour se dérouler
au sein des établissements et services*

ASSISTANT-E DE MJPM

UNE FONCTION CLE DANS LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

COMPETENCES VISEES

- > Comprendre le contexte légal des mesures de protection, pour situer sa collaboration en tant qu'Assistant(e) MJPM dans la gestion du dossier de la personne protégée.
- > Développer des connaissances sur le public accueilli et adopter des modalités de communication adaptées
- > Connaître les droits des majeurs protégés
- > Améliorer ses compétences dans le domaine administratif :
 - La fonction de l'accueil
 - L'analyse et le traitement de la demande
 - La gestion des priorités
- > Réfléchir/mieux situer son cadre d'intervention avec le MJPM, et les autres partenaires.

PUBLIC ET PRE REQUIS

PUBLIC

Formation d'adaptation au poste pour des assistant(e)s de niveau et compétences de niveau IV (Bac)

PRE REQUIS

Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle en lien avec la fonction d'assistant(e) mandataire.

DATE, LIEU, TARIF

DUREE > 6 jours en discontinu

DATES ET LIEUX >

Formation disponible à la demande
Peut être réalisée à l'IFTS ou dans vos locaux

TARIF > sur devis

MODALITES PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

MODALITES PEDAGOGIQUES

- > Apport de connaissances sous forme d'exposés.
- > Méthodes interactives permettant de travailler sur les représentations, l'expérience professionnelle et les connaissances travaux de groupes, jeux de rôle, différents supports : papier, vidéo, numérique

MOYENS D'ENCADREMENT : INTERVENANTS ET QUALIFICATIONS

- > Isabelle Lejeune, Mandataire Judiciaire, formatrice vacataire à l'IFTS/ Filière MJPM
- > Odile Peyronnard, diplômée de DISP, spécialiste des publics vulnérables
- > Alexandra Poclet, Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs

- > Marina Lacroix, Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs
- > Jeanne Maurice, Mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs
- > Christine Duvernois, formatrice Communication interpersonnelle, Compréhension et gestion du stress, Gestion constructive des conflits.

L'IFTS se réserve le droit de modifier les intervenants en cas d'indisponibilité

PROGRAMME ET DEROULE DES SEANCES

MODULE 1 (1 JOUR)

Connaissance de l'environnement professionnel : l'esprit de la loi 2007 et les différents régimes de protection ; les missions du mandataire judiciaire

La loi du 05 Mars 2007 : la protection des majeurs vulnérables : *Singularité de ce système, conception juridique de la personne et de ses capacités civiles*

Les différentes mesures de protection : *sauvegarde de justice, curatelle, tutelle : principes et règles Les Mesures d'accompagnement Judiciaires (MAJ)*

Le professionnel chargé d'assurer ces missions de protection : *Le rôle du MJPM*

MODULE 2 (1 JOUR)

Les majeurs en situation de vulnérabilité : qui sont-ils ?

Notion d'altération des facultés personnelles, approche de la déficience et du handicap, approche de la maladie psychique.

MODULE 3 (1 JOUR)

Les droits des Majeurs Protégés :

Les différentes possibilités d'accès aux droits et aux aides sociales, maintien des droits : Aide sociale, MDPH, Retraite, Mutuelle/CMU/Sécurité sociale, surendettement...

MODULE 4 (1 JOUR)

Les missions de l'assistant-e MJPM :

Réflexion autour d'exemples concrets – échanges et partage d'expériences

Accueillir le public

Analyser et traiter les demandes

Gérer les priorités

MODULE 5 (1 JOUR)

Communication et posture professionnelle

La communication interpersonnelle avec des personnes vulnérables

La gestion de l'agressivité et des conflits

La posture professionnelle

La gestion du stress

MODULE 6 (1 JOUR)

Le travail avec le MJPM : Articulation et limites :

Délégations, responsabilités propres, limites de l'intervention.

Confidentialité dans le partage des informations

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION

MODALITES D'EVALUATION

Les indicateurs d'évaluation sont les suivants :

- > Un bilan oral en fin d'action
- > Une fiche d'évaluation de formation est remise aux participants en fin de parcours

L'évaluation est essentielle pour mesurer à la fois :

- > L'atteinte des objectifs opérationnels attendus de cette formation
- > La réponse aux attentes des participants
- > L'utilité de la formation pour le participant dans son métier et sa transférabilité en situation de travail

Une fiche d'évaluation sera remplie par chacun des stagiaires. Chaque évaluation est analysée par notre structure, nous vous communiquerons la restitution.

- > La capacité des stagiaires à influencer sur le fonctionnement de l'organisation

VALIDATION

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

VOS CONTACTS FORMATION CONTINUE >

Martine BERTIN, coordination administrative : m.bertin@ifts-asso.com

Aurélié DELOR, coordination pédagogique : a.delor@ifts-asso.com

Pour toute question, n'hésitez pas à [compléter notre formulaire](#)